



Office national de l'emploi

Boulevard de l'Empereur 7-9 - 1000 Bruxelles
Tél. 02 515 41 11
www.onem.be

Votre C45F du 17/10/2016

Vos références /

Nos références 31000.45.coll/2082ms

Y01/102016/2016-29/45bis

Personne de contact Mark SPAEY

Téléphone 02/515.42.27

E-mail mark.spaey@onem.be

Annexe 1

Date 10.11.2016

Les Amis d'Accompagner asbl

Cécile Bruxin

rue Félix Vande Sande 40

1081 Bruxelles

Objet **Votre demande d'autorisation d'occupation bénévole de chômeurs et de chômeurs avec complément d'entreprise (anciennement prépensionnés)**
Application des art. 45 et 45bis de l'AR du 25.11.1991 portant la réglementation du chômage

Madame Bruxin,

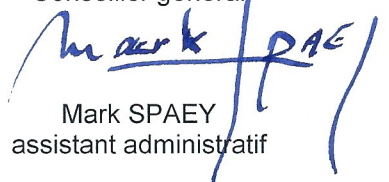
En annexe, vous trouverez le FORMULAIRE C45F avec la décision de l'Administration centrale.

Comme vous pouvez le constater, les chômeurs ne doivent pas introduire une déclaration individuelle (C45B).

Veuillez agréer, Madame Bruxin, l'assurance de ma considération distinguée.

L'administrateur général
par délégation

pour Murielle LEJEUNE
Conseiller général


Mark SPAEY
assistant administratif



Demande d'autorisation générale de bénévolat
A compléter par l'organisation

L'organisation

Nom

ASBL "les Amis d'Accompagner"

Rue et numéro

RUE FÉLIX VANDE SANDE 40

Code postal et commune

1081 KOEKELBERG

Numéro d'entreprise ☐ 879 434 859

L'organisation est :

☐ un service public

☒ une asbl

☐ autre, à savoir :

ayant le but social suivant : L'accompagnement sur le terrain de personnes en difficultés sociales par des bénévoles

Votre demande

Si un des éléments de la demande (nature ou fréquence de l'activité, montant de l'indemnité accordée au chômeur ou prépensionné, ...) change fondamentalement, vous devez introduire une nouvelle demande d'autorisation.

Cette demande est une :

☒ première demande

☐ pour la période du au

☒ pour une durée non limitée

☐ demande de prolongation de l'autorisation générale précédente avec le numéro :

Y0..... / //45bis

☐ pour la période du au

☐ pour une durée non limitée

N° d'entreprise ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

L'activité bénévole

Précisez l'activité bénévole à effectuer par les chômeurs et/ou les chômeurs avec complément d'entreprise :

le bénévole est appelé à accompagner nos
bénéficiaire dans leurs démarches sociales
auprès de services sociaux privés ou publiques
dans le but de débloquer leur situation

Précisez qui sont les bénéficiaires des services offerts par votre organisation :

toute personne en difficulté passagère
ou permanente.

Précisez la contrepartie de la part de ces bénéficiaires en échange du service offert :

le service est gratuit

L'activité sera exercée à :

☐ l'adresse de l'organisation

☒ une autre adresse : en fonction du service où
le bénéficiaire doit se rendre

L'activité bénévole sera exercée par :

☐ des chômeurs avec complément d'entreprise

☒ des chômeurs

Décrivez, si possible, les catégories de chômeurs concernés (âge, qualifications
requis, ...)

Précisez la fréquence et le volume de la collaboration des bénévoles
(quelques jours par semaine ou par mois ? Présence permanente ?...) :

1/2 jour par semaine

Précisez le nombre moyen d'heures de l'activité bénévole :

☒ 4 heures par semaine

☐ heures par mois

☐ n'est pas déterminable à l'avance pour la raison suivante :

N° d'entreprise ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

L'indemnité

Une indemnité forfaitaire de remboursement de frais peut être allouée dans le cadre du bénévolat (article 13 de la loi du 3.07.2005)

Pour être cumulable avec les allocations de chômage, cette indemnité forfaitaire de remboursement de frais ne peut pas dépasser un certain montant par jour. L'ensemble des indemnités journalières ne peut dépasser un montant limite annuel. Vous trouverez ces montants sur la feuille info E39 sur le site www.onem.be

Pour cette activité, les bénévoles :

☐ ne perçoivent aucune indemnité ni avantage matériel.

☒ perçoivent une indemnité ou un avantage matériel, à savoir :

☒ un remboursement des frais réels *de transport*

☐ et/ou une indemnité forfaitaire de EUR par jour

☐ et/ou une autre indemnité ou un avantage matériel, à savoir :
.....
.....
.....

Signature



Obuxin Les Amis d'ACCOMPAGNER asbl
Siège social : R. des Braves 21 B-1081 Bruxelles
Tel: 02.411.87.54 - Fax 02.411.54.51 Cpl 114-2609545-02
Accueil : R. Félix Vande Sande 40, 1081 Koekelberg
N° 078.434.959 Arrondissement judiciaire de Bruxelles
www.accompagner.be E-mail: accompagner@sozialvas.be

Date : *11 / 10 / 2016*

Signature responsable

Personne de contact :

E-mail :

Téléphone fixe :

GSM (facultatif) :

Cécile Buxin
bruxelles.ore@accompagner.be
02 310 08 51